

Commune de FALLETANS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-01

Séance du : Jeudi 15 Février 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal LOPEZ

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 8
Votants : 8

Dates convocation :
08/02/2018

Date affichage :
19/02/2018

L'an deux mil dix-sept le quinze du mois de février à 20 H 30, le conseil municipal de la Commune de FALLETANS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal LOPEZ, Maire.

Etaients présents : Pascal LOPEZ, Gérard FUSIER, Charles PERNOT, Coraline LANCE, Elodie MULLER, Christiane SCHMIDT, Philippe PERNET, Anne VACHERET

Absents excusés : Séverine CALINON

Absents : Pierre-Alain VACHERET,

Secrétaire de séance : Anne VACHERET

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1) Achat d'un terrain :

Mr le Maire expose au conseil municipal un courrier de Maître MOYSE concernant l'acquisition d'une parcelle cadastrée ZA 109 appartenant à Mr BARUET Jean-Pierre, moyennant le prix de 6 100,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 109 d'une superficie de 1145 m2 appartenant à Mr BARUET Jean-Pierre pour un montant de 6 100,00 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2) Assainissement : Choix de l'entreprise :

Mr le Maire expose au conseil municipal les différents devis concernant l'assainissement des locaux de la mairie et des logements:

- Jura Assainissement SARL : 11 185,00 € HT
- Thiou Services : 12 217,50 € HT,
- Francioli : 17 714, 12 € HT
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de Jura Assainissement d'un montant de 11 185,00 € HT pour l'assainissement des locaux de la mairie et des logements, ces travaux seront exécutés par l'entreprise GUILLOT TP,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole:

Par délibération N°GD94/16 du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, destinée notamment à prendre en compte les modifications induites par l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015. Une réorganisation des compétences obligatoires et optionnelles a ainsi été opérée.

Cependant, quelques ajustements techniques sont nécessaires :

1/ L'arrêté préfectoral validant les statuts ne reprenant pas les annexes de ces statuts, il est nécessaire de prendre une délibération spécifique pour définir l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles figurant dans ces annexes.

2/ De ce fait, l'annexe relative à la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » doit également faire l'objet d'une délibération spécifique et ne peut plus figurer dans les annexes.

3/ Les compétences facultatives, détaillées également dans une annexe des statuts, doivent être réintégrées dans le corps même de ces statuts.

4/ La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » apparaît à la fois dans les compétences optionnelles et dans les compétences facultatives ; il convient de supprimer ce libellé pour la compétence facultative, afin d'éviter les confusions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de donner un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de prendre en compte l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération n°GD81/17 du 05 octobre 2017, en conformité avec l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4) Vente de bois de chauffage :

Mr le Maire explique au conseil municipal que suite à la chute d'un arbre dans la forêt de Chauv, le tronc sera vendu par le garde ONF et les branchages vendus pour bois de chauffage par la commune. Le Maire propose un prix de vente à 6 € le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE de vendre les branchages pour bois de chauffage au prix de 6 € le stère.

5) Reprise de l'abonnement et des consommations EDF de l'église :

Mr le Maire explique au conseil municipal que la paroisse des Rives du Doubs demande que la commune prenne en charge les factures d'électricité de l'église. Il est à noter que la commune utilise lors de manifestations l'électricité de celle-ci. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTÉ de reprendre l'abonnement EDF de l'église ainsi que les consommations à compter de cette année.

6) Divers :

Cimetière : En relation avec le Groupe Elabor, un nouveau règlement du cimetière est en cours d'élaboration. Celui-ci a été lu lors de la réunion de conseil mais n'a pas lieu d'être mis en délibération.

Donation d'un terrain : Un administré désire faire une donation d'un terrain sis vers Beau-Rivage à la commune. Le Conseil Municipal prend acte de cette donation.

Travaux à inscrire au Budget Prévisionnel 2018 : A la veille du vote du BP 2018, il est prévu d'inscrire les travaux suivants : Voirie rue des Châteaux, Achat de terrains, Abri au terrain de jeux, Jardin du Souvenir, Logements au-dessus de la mairie, Vitraux de l'église.

Remise d'une médaille : Une remise de médaille pour un porte-drapeau aura lieu vendredi 2 Mars 2018 à 18h30 en mairie.

Séance levée à 21h25

Le Maire,
Pascal LOPEZ

